

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 14 (1869)
Heft: 17

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Nº 17.

Lausanne, le 8 Septembre 1869.

XIV^e Année.

SOMMAIRE. — Le général Jomini, par *Sainte-Beuve*. (Suite.) — Sur l'avant-projet de loi militaire fédérale. — Rassemblement de troupes de 1869 à Bière. — Bibliographie. — Nouvelles et chronique.

SUPPLÉMENT. — Avant-projet d'organisation militaire suisse. (Suite.) — Résumé des rapports parvenus au département militaire vaudois relativement au projet de loi sur la réorganisation militaire fédérale. Rapport au département militaire cantonal par M. le colonel fédéral Borgeaud.

LE GÉNÉRAL JOMINI, PAR SAINTE-BEUVÉ. (¹) (Suite.)

La guerre avec la Russie, qui éclata en 1812, mettait Jomini dans une position un peu fausse vis-à-vis d'un souverain dont il avait recherché le service, et de qui il avait secrètement à se louer. Il ne paraît pas avoir désiré dans l'armée d'invasion un emploi bien actif. Sa santé altérée était mieux qu'un prétexte. Nommé d'abord gouverneur de Wilna, il était chargé d'une grande responsabilité pour l'approvisionnement de l'armée, pour l'organisation des hôpitaux. Les moyens mis à sa disposition étaient insuffisants : il avait des inquiétudes sur l'arrivée des subsistances, et peu de confiance dans l'activité du gouvernement lithuanien ; il le disait dans ses rapports, il s'en plaignait. Mais la volonté absolue, qui allait se briser contre la nature du Nord, n'aimait pas qu'on lui représentât ce qui en était, ni qu'on l'avertît trop de ce qui contrariait ses desseins. Cet esprit de domination qui s'étendait aux choses comme aux hommes, qui prétendait maîtriser et plier sous la loi les faits politiques comme les éléments, ne se rendait qu'à la dernière extrémité : ce qui lui déplaissait, n'était pas, — ne pouvait et ne devait pas être. Le baron Fain nous a conservé la note précise d'une des boutades échappées à Napoléon, au reçu d'un de ces rapports trop sincères de Jomini. C'était même plus qu'une boutade : c'était une dictée ; car le passage se retrouve presque textuellement dans une lettre de la *Correspondance impériale*, aujourd'hui imprimée :

« (Au prince de Neuchâtel. — Cloubokoïe, 22 juillet 1812.) Mon cousin..., répondez au général Jomini qu'il est absurde de dire qu'on n'a pas de pain quand on a 500 quintaux de farine par jour ; qu'au lieu de se plaindre, il faut se lever à quatre heures du matin, aller soi-même aux moulins, à la manutention, et faire faire 30,000 rations de pain par jour ; mais que, *s'il dort et s'il pleure*, il n'aura rien ; qu'il doit bien savoir que l'empereur, qui avait beaucoup d'occupations, n'allait pas moins tous les jours visiter lui-même les manuten-

(¹) Voir nos précédents numéros.